
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 23 janvier 2012
Séance tenue le 23 janvier 2012

Résolution: CM12 0064

Adoption - Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada

Vu la résolution CM11 0822 de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2011 mandatant le Conseil du patrimoine de Montréal afin que ce dernier tienne une séance d'information publique sur l'intérêt de procéder à la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada;

Vu la résolution CM11 0822 de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2011 donnant avis de motion du Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada;

Vu la séance d'information publique tenue par le Conseil du patrimoine de Montréal le 14 novembre 2011, à 19 h, au 155, rue Notre-Dame Est;

Vu l'assemblée publique de consultation tenue par le Conseil du patrimoine de Montréal le 23 novembre 2011, à 19 h, au 155, rue Notre-Dame Est;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de consultation publique et avis du Conseil du patrimoine de Montréal portant sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada à son assemblée du 23 janvier 2012 par sa résolution CM12 0006;

Attendu que suite à la consultation publique, des modifications ont été apportées au règlement initial à la demande du Conseil du patrimoine de Montréal;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2012, par sa résolution CE12 0074;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1110006002
/cb

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement 12-006

Signée électroniquement le 30 janvier 2012